

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 7 avril 2014

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 7 avril 2014 à la salle municipale, de 20 h à 21 h 20.

Sont présents: Madame Mireille Brûlé
 Messieurs Yannick Trépanier
 Yvon Martel
 Claude Bourassa
 Denis Bergeron
 Marcel Larochelle

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

60-2014 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

61-2014 Adoption du procès-verbal du lundi 3 mars 2014.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 mars 2014 est accepté tel que lu.

62-2014 Les Comptes.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

63-2014 Dépôt du rapport financier 2013 par la firme Roy, Desrochers, Lambert S.E.N.C.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accepte et autorise le dépôt du rapport financier de l'année 2013 élaboré par Madame Caroline Leduc, de la firme Roy, Desrochers, Lambert S.E.N.C., pour la Municipalité de Saint-Valère.

64-2014 Acceptation des soumissions de transport à l'heure pour l'année 2014.
Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants : Excavation Bois-Francis inc., Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc., P.P. Dusseault Excavation, La Sablière de Warwick ltée et Transports Michel Nadeau. Les soumissions reçues sont : Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., Excavation Bois-Francis inc. et La Sablière de Warwick ltée. Le Conseil accorde la soumission de transport à l'heure à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. au montant de 74 \$ de l'heure pour l'année 2014.

65-2014 Acceptation des soumissions de transport au kilomètre/tonne pour l'année 2014.
Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants : Excavation Bois-Francis inc., Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc., P.P. Dusseault Excavation et La Sablière de Warwick ltée. Les soumissions reçues sont : Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. et La Sablière de Warwick ltée. Le Conseil accorde la soumission de transport au kilomètre/tonne à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. selon la grille déposée pour l'année 2014.

- 66-2014 Acceptation des soumissions de location de pelle hydraulique pour l'année 2014.
Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants : Excavation Bois-Francis inc., Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc., P.P. Dusseault Excavation et La Sablière de Warwick Ltée. Les soumissions reçues sont : Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., Excavation Bois-Francis inc. et La Sablière de Warwick Ltée. Le Conseil accorde la soumission de location de pelle hydraulique à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. pour l'année 2014.
- 67-2014 Acceptation de soumission pour l'achat de pierre pour l'année 2014.
Suite à la lecture du rapport de soumission publique, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil accepte et accorde la soumission concernant l'achat de pierre pour l'année 2014 à la seule entreprise ayant soumissionné, soit Carrière P.C.M. inc. selon la soumission reçue.
- 68-2014 Acceptation des soumissions de calcium ou magnésium liquide pour l'année 2014.
Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants: Somavrac C.C. inc., Calclo inc. et Sebci inc. Chacune des compagnies ont déposé une soumission. Le Conseil accepte et accorde la soumission de calcium liquide à l'entreprise Somavrac C.C. inc. au montant de 0,2315 \$ le litre pour l'année 2014.
- 69-2014 Acceptation des soumissions de diesel pour l'année 2014-2015.
Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants: La Coop des Bois-Francis (Énergies Sonic), Philippe Gosselin et ass. Ltée et Pétro Vic inc. Les soumissions reçues sont : La Coop des Bois-Francis (Énergies Sonic) et Philippe Gosselin et ass. Ltée. Le Conseil accorde la de diesel à l'entreprise La Coop des Bois-Francis (Énergies Sonic) pour l'année 2014-2015.
- 70-2014 Cession de terrain Réforme cadastrale (près des parties de lots 792, 735, 602, 455, 451, 450 et 745).

ATTENDU QUE suite à la modification du tracé de la route 34 qui traversait à l'époque le territoire de la municipalité de Saint-Valère, des parcelles inutilisées de l'ancien chemin ont été laissées à l'abandon;

ATTENDU QUE suite à la réforme cadastrale la municipalité a décidé de donner les terrains, mais les propriétaires doivent payer les frais de notaire et d'arpenteur;

ATTENDU QUE la Municipalité est devenue propriétaire de l'ancien chemin aux termes d'un avis d'abandon publié dans la Gazette officielle en mil neuf cent soixante-six (1966) par le Ministère de la Voirie. Conformément à la Loi, cet avis d'abandon transférait la propriété du chemin désaffecté et autorisait la municipalité à en disposer;

ATTENDU QU'aucun règlement de fermeture des parcelles de chemin désaffecté visées par le présent acte de cessions n'ayant été adopté par la Municipalité suite à cet abandon, la Municipalité en est donc toujours demeurée propriétaire;

ATTENDU QU'au fil du temps, les cessionnaires et les propriétaires avant eux, ont entretenu, utilisé et occupé de bonne foi les parcelles contigües à leur terrain;

ATTENDU QUE les cessionnaires désirent maintenant acquérir ces parcelles afin de compléter leur titre de propriété pour le rendre conforme à l'occupation qu'ils font des lieux;

Cession de terrain Réforme cadastrale (près des parties de lots 792, 735, 602, 455, 451, 450 et 745). (suite)

ATTENDU QUE, conformément aux articles 4 par.8 et 66 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité peut procéder depuis le 1^{er} janvier 2006 à la fermeture d'un chemin simplement par l'adoption de cette résolution;

ATTENDU QUE la Municipalité se prévalant des pouvoirs et prérogatives que lui accordent les articles 4, 66 et 67 de la Loi sur les compétences municipales, ferme et abolit, à toutes fins que de droit, les parcelles de l'ancienne route 34 plus amplement décrites plus bas;

ATTENDU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Cession # 1 – Pierrette Rivard

La MUNICIPALITÉ cède et transfère au PREMIER CESSIONNAIRE l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Une partie de chemin désaffecté sans numérotation cadastrale (montrée à l'originare), dans la circonscription foncière d'Arthabaska, laquelle est située entre l'emprise actuelle du rang douze et la rivière Bulstrode, soit l'ancienne descente de pont qu'il y avait à cet endroit, cette partie de chemin étant bornée comme suit :

Vers l'est et le nord-est d'une part par la rivière Bulstrode (haut de talus) et d'autre part, par une partie du lot 792 du Canton de Bulstrode, dans la circonscription foncière d'Arthabaska; vers le sud, par l'emprise actuelle du rang douze; vers le nord-ouest et l'ouest par une partie du lot 793 dudit Canton de Bulstrode, propriété de Pierrette Rivard. Sans adresse.

Cession # 2 – Julie Guillemette & Stéphane Joubert

La MUNICIPALITÉ cède et transfère au DEUXIÈME CESSIONNAIRE, l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Une partie de chemin désaffecté sans numérotation cadastrale (montrée à l'originare), dans la circonscription foncière d'Arthabaska, de forme triangulaire et mesurant soixante-deux mètres et cinquante centièmes (62,50 m) vers le sud, douze mètres et dix-neuf centièmes (12,19 m) vers le sud-est et soixante-trois mètres et soixante-huit centièmes (63,68 m) vers le nord-ouest et étant bornée comme suit :

Vers le sud par l'emprise actuelle de la route 161, vers le sud-est par une autre partie de chemin désaffecté sans numérotation cadastrale traversant une partie du lot 735 du Canton de Bulstrode, dans la circonscription foncière d'Arthabaska, propriété de Paul Benetos et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 735, propriété de Julie Guillemette & Stéphane Joubert. Pour plus de précision, la pointe ouest de ladite partie de chemin désaffecté ainsi cédée est située à vingt mètres (20,00 m) de la ligne de division entre les lots 735 et 736 dudit cadastre, cette mesure étant prise en suivant le côté nord de l'emprise de ladite route 161. Sans adresse.

70-2014

Cession de terrain Réforme cadastrale (près des parties de lots 792, 735, 602, 455, 451, 450 et 745). (suite 2)

Cession # 3 – Michaël Daigle & Bertrand Daigle

La MUNICIPALITÉ cède et transfère au TROISIÈME CESSIONNAIRE, l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Une partie de chemin désaffecté sans numérotation cadastrale (montrée à l'originnaire), dans la circonscription foncière d'Arthabaska, de forme quasi triangulaire et mesurant vers le sud cinquante-huit mètres et quarante-cinq centièmes (58,45 m) en suivant une ligne courbe, vers le nord-est cinquante-neuf mètres et huit centièmes (59,08 m) et vers le nord-ouest cinq mètres et soixante-treize centièmes (5,73 m) et étant bornée comme suit :

Vers le sud par l'emprise actuelle de la route 161; vers le nord-est par une partie du lot 602 du Canton de Bulstrode dans la circonscription foncière d'Arthabaska, propriété de Michaël Daigle & Bertrand Daigle et vers le nord-ouest, par une autre partie de chemin désaffecté sans numérotation cadastrale (montrée à l'originnaire) traversant une autre partie dudit lot 602 propriété de Diane Fortier. Sans adresse.

Cession # 4 – Maryse Vigneault

La MUNICIPALITÉ cède et transfère au QUATRIÈME CESSIONNAIRE, l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Une partie de chemin désaffecté sans numérotation cadastrale (montrée à l'originnaire), dans la circonscription foncière d'Arthabaska, de forme rectangulaire et mesurant dans ses côtés nord et sud environ sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) et dans ses côtés est et ouest environ onze mètres et soixante-dix centièmes (11,70 m) et étant bornée comme suit :

Vers le nord et le sud par des parties du lot 455 du Canton de Bulstrode, dans la circonscription foncière d'Arthabaska, propriété de Maryse Vigneault; vers l'est par une autre partie de chemin désaffecté sans numérotation cadastrale propriété de Nicolas Ferraris et vers l'ouest par le lot 455-1 dudit cadastre, propriété de Maryse Vigneault. Sans adresse.

Cession # 5 – Gilles Vigneault

La MUNICIPALITÉ cède et transfère au CINQUIÈME CESSIONNAIRE, l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Une partie de chemin désaffecté sans numérotation cadastrale (montrée à l'originnaire), dans la circonscription foncière d'Arthabaska, de forme quasi triangulaire et mesurant dans sa limite nord-ouest onze mètres et soixante-dix-huit centièmes (11,78 m) et étant bornée comme suit :

Vers le nord-est, par l'emprise actuelle de la route 161; vers le nord-ouest par une autre partie de chemin désaffecté sans numérotation cadastrale propriété de Marc Frenette ou représentants et vers le sud-ouest par une partie du lot 451 du Canton de Bulstrode, dans la circonscription foncière d'Arthabaska, propriété de Gilles Vigneault. Sans adresse.

70-2014

Cession de terrain Réforme cadastrale (près des parties de lots 792, 735, 602, 455, 451, 450 et 745). (suite 3)

Cession # 6 – André Vigneault

La MUNICIPALITÉ cède et transfère au SIXIÈME CESSIONNAIRE, l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Une partie de chemin désaffecté (montré à l'originare) sans numérotation cadastrale, dans la circonscription foncière d'Arthabaska, de forme quasi triangulaire et mesurant dans sa limite sud-est quatre mètres et vingt-quatre centièmes (4,24 m) et étant bornée comme suit :

Vers le nord-est, par l'emprise actuelle de la route 161; vers le sud-est par une autre partie de chemin désaffecté sans numérotation cadastrale propriété de Marc Frenette ou représentants et vers le sud-ouest par une partie du lot 450 du Canton de Bulstrode, dans la circonscription foncière d'Arthabaska, propriété d'André Vigneault. Sans adresse.

Cession # 7 – Sébastien Proulx, Nathalie Godin, Michel Proulx & Andrée Tourigny

La MUNICIPALITÉ cède et transfère au SEPTIÈME CESSIONNAIRE, l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Une partie du chemin désaffecté (montré à l'originare), sans numérotation cadastrale, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit : vers le nord-est par une partie du lot 745 du Canton de Bulstrode, dans la circonscription foncière d'Arthabaska, propriété de Sébastien Proulx et al., mesurant le long de cette limite sept mètres et soixante-huit centièmes (7,68 m); vers le sud-est par une partie du lot 829 dudit cadastre, propriété de Sébastien Proulx et al., mesurant le long de cette limite onze mètres et vingt-huit centièmes (11,28 m); vers le sud-ouest par l'emprise actuelle de la route 161 (montrée à l'originare) et ladite partie du lot 745, mesurant le long de cette limite quatre mètres et soixante-dix-huit centièmes (4,78 m) et deux mètres et quatre-vingt-six centièmes (2,86 m) selon une ligne brisée; vers le nord-ouest par une autre partie dudit chemin désaffecté (montré à l'originare) qui traverse la propriété de Valérie Leblanc, mesurant le long de cette limite onze mètres et soixante-sept centièmes (11,67 m). Cette partie de terrain a une superficie de 87,9 m². Sans adresse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle et résolu que la Municipalité autorise la cession desdites parcelles de l'ancienne route 34 selon la description faite aux propriétaires indiqués et aux termes et conditions contenus dans le projet d'acte de cessions préparé par Me Julie Bergeron, notaire. Les plans des parcelles de l'ancienne route 34 visées par la présente résolution de fermeture et d'abolition demeurent annexés au procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir à toutes fins que de droit. Le Conseil autorise le maire Monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras à signer tous les documents pertinents et nécessaires visant à donner plein effet à la présente résolution.

71-2014

Renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité.

Il est proposé par Denis Bergeron et proposé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise le renouvellement de la police d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour l'année 2014 au montant de 19 579,00 \$ incluant les taxes, ce qui n'inclus pas l'ajout de 1 000 000 \$ de responsabilité. Le conseil refuse les propositions de protections additionnelles faites par l'assureur.

- 72-2014 Signature entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que les membres du Conseil en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des membres du conseil municipal.
- 73-2014 Autorisation signature du contrat de service Desjardins des Bois-Francis.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise le maire Monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras à signer tous les documents relatifs au renouvellement du contrat de service de la caisse Desjardins des Bois-Francis.
- 74-2014 Nomination d'un délégué pour l'assemblée annuelle de Rouli-Bus.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil nomme Monsieur Denis Bergeron à titre de représentant municipal pour l'assemblée générale de Rouli-Bus qui aura lieu le mercredi 16 avril 2014.
- 75-2014 Paiement de la quote-part pour les services de la Sûreté du Québec (police) 2014.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise le paiement de la quote-part du service de la Sûreté du Québec pour l'année 2014 au montant de 95 446 \$ payable en deux versements, le premier versement étant dû le 30 juin 2014 au montant de 47 723 \$ et le deuxième versement pour le 31 octobre 2014 au montant de 47 723 \$.
- 76-2014 Dépôt du rapport financier RISIB 2013.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil accepte et autorise le dépôt du rapport financier de l'année 2013 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode (RISIB).
- 77-2014 Autorisation de dépenses Médaille du Gouverneur Général.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise les dépenses reliés à la présence du maire et du directeur général et secrétaire-trésorier à la remise de la Médaille du Gouverneur Général à Madame Hélène Provencher, le 26 avril 2014, à Drummondville, puisque c'est la municipalité qui a proposé la candidature de Madame Provencher.
- 78-2014 Autorisation Journée Normand-Maurice.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise la participation à la Journée Normand-Maurice qui aura lieu le samedi 18 octobre 2014 de 9 h à 12 h.
- 79-2014 Système d'exploitation Windows XP.
Il est proposé par Mireille Brûlé appuyé par Denis Bergeron que, suite à la fin de la prise en charge de Windows XP par Microsoft, un nouveau système d'exploitation devra être installé dans chaque ordinateur et que celui à la réception n'a pas la capacité de recevoir ce nouveau système, la Municipalité de Saint-Valère autorise le remplacement et les installations des ordinateurs et les anciens seront transférer à la bibliothèque pour rajeunir parc informatique.

80-2014

Demande de proclamation du 24 juin « Fête nationale du Québec ».

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la Municipalité de Saint-Valère souligne la Fête nationale du Québec chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère a déjà manifesté dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le Conseil recommande que la Municipalité de Saint-Valère proclame le 24 juin « Fête nationale du Québec » et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

81-2014

Proclamation de la semaine des bénévoles.

ATTENDU QUE la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

ATTENDU QUE pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

ATTENDU QUE les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens et citoyennes de notre Municipalité bénéficient du bénévolat;

ATTENDU QU'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Yannick Trépanier qu'au nom du conseil municipal et des citoyens et des citoyennes de la Municipalité de Saint-Valère, le maire Monsieur Louis Hébert proclame par la présente que la semaine du 6 au 12 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans la Municipalité de Saint-Valère en 2014. L'invitation est faite à tous les citoyens et toutes les citoyennes d'aider au maintien et au renouvellement de l'esprit du bénévolat dans la Municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

- 82-2014 Demande de la Ferme KiKi SENC (rabais d'intérêt).
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil refuse la demande de Ferm KiKi SENC concernant la suppression des intérêts sur les taxes en arrérages puisque l'entreprise a été inscrite hors des délais du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et recevra le crédit accordé aux agriculteurs à l'été. Les conseillers ne souhaitent pas créer de précédent puisque tous les propriétaires doivent payer des intérêts lorsque leur compte est échu, sans exception.
- 83-2014 Demande d'aménager accès à la rivière (secteur Croteau).
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil refuse la demande d'aménager un accès à la rivière Bulstrode par Monsieur Éloi Duguay puisqu'il y a une dénivellation de près de 6 mètres (environ 20 pieds) que la municipalité juge potentiellement dangereuse.
- 84-2014 Fête des voisins (nouveaux arrivants).
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise les dépenses, jusqu'à un maximum de 3 000 \$, pour l'organisation de la Fête des voisins qui se tiendra au parc municipal le 7 juin 2014 pour l'ensemble de la population et pour souligner les nouveaux arrivants 2013 dans la municipalité.
- 85-2014 Lettrage boîte de camion Ford.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil autorise les dépenses reliées à l'apposition du logo et du nom de la municipalité sur la boîte de camion Ford. Le conseil mandate Messieurs Yannick Trépanier et Jocelyn Jutras pour choisir le résultat final du lettrage.
- 86-2014 Piste cyclable.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise une rencontre d'information sur le projet d'une piste cyclable provenant de Daveluyville et traversant la municipalité pour rejoindre la piste cyclable de Victoriaville. Le conseil autorise le maire Monsieur Louis Hébert et directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras pour assister à la rencontre et voir la faisabilité du projet et à quel coût.

Dépôt rapport des revenus et dépenses en date du 31 mars 2014.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

62-2014, 71-2014, 75-2014, 77-2014, 78-2014, 79-2014, 84-2014, 85-2014, 86-2014.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^{ième} jour du mois d'avril deux mil quatorze.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

87-2014

Clôture de la séance.
Il est proposé à 21 h 20 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n’exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier